

### Laurence Rouède réélue présidente du conseil d'administration de l'EPFNA

Lors de la séance du 21 septembre 2021, présidée par Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) a procédé au renouvellement partiel de ses représentants faisant suite aux élections régionales et départementales. Réuni à Angoulême, il a confirmé Laurence Rouède dans ses fonctions de présidente du conseil d'administration, et renouvelé plusieurs postes de vice-présidents et membres du bureau.



De gauche à droite : Fabienne Buccio, Laurence Rouède, Sylvain Brillet, Gérard Pérochon

Poitiers, 21.09.21. Ce mardi 21 septembre s'est tenu à Angoulême le conseil d'administration de l'EPFNA. Les administrateurs présents ont été invités à renouveler partiellement la gouvernance de l'Établissement, à la suite des dernières élections régionales et départementales du mois de juin.

Présidé par Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, et Gérard Pérochon, 1<sup>er</sup> vice-président, en présence de Sylvain Brillet, directeur général de l'EPFNA, le conseil d'administration a désigné à l'unanimité ses nouveaux représentants :

- Mme Laurence Rouède, vice-présidente du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, réélue présidente de l'Établissement,
- Mme Pascale Got, conseillère départementale de la Gironde (33), vice-présidente issue des conseils départementaux,
- Muriel Boulmier, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, membre du bureau,
- Mme Estelle Gerbaud, conseillère départementale de Deux-Sèvres (79), membre du bureau,
- M. Jacques Bilirit, conseiller départemental du Lot-et-Garonne (47), membre du bureau
- M. Gérard Pérochon, vice-président de Grand Châtelleraut (86), élu président de la commission des marchés ;

#### Le conseil d'administration de l'EPFNA est ainsi composé de :

- 4 représentants de l'État
- 10 représentants de la région Nouvelle-Aquitaine
- 11 représentants des départements
- 4 représentants de Bordeaux Métropole
- 20 représentants des communautés d'agglomération
- 10 représentants des communautés de communes



**Laurence Rouède, vice-présidente de la région Nouvelle-Aquitaine, et présidente du conseil d'administration de l'EPFNA :**



Laurence Rouède est vice-présidente du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge du Développement et de l'équité des territoires et de la Contractualisation.

Laurence Rouède est également 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de Libourne, déléguée à la coordination générale de l'activité municipale, aux ressources humaines, à l'urbanisme et au foncier, et conseillère communautaire à la communauté d'agglomération du libournais.

Laurence Rouède est membre du conseil d'administration de l'EPFNA depuis 2016. Elle a été élue présidente du conseil d'administration le 26 octobre 2017, à la suite de l'extension du périmètre d'intervention de l'Établissement initialement compétent en région Poitou-Charentes. Elle a été confirmée dans ses fonctions lors du CA du 21 septembre 2021 à Angoulême.

La Présidente entend poursuivre l'action entreprise dans le déploiement de l'EPFNA à l'échelle des dix territoires de Nouvelle-Aquitaine et maintenir sa raison d'être : un accompagnateur, en ingénierie et en financement, des projets de nos communes et intercommunalités, quelle que soit leur taille.

Laurence Rouède,  
*Conseillère régionale*  
*Présidente de l'EPFNA*

## **À propos de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)**

L'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) achète et reconvertit du foncier (nu ou bâti) pour accompagner les projets des collectivités territoriales. Son action permet aux opérateurs publics ou privés d'acquérir des fonciers prêts à aménager, à des conditions économiques acceptables, pour la réalisation de projets de nature variée (logement, économie, environnement). L'Établissement facilite l'aménagement ultérieur des terrains par des travaux préparatoires (désamianter, dépolluer, ou démolir) mais il ne réalise aucuns travaux d'aménagement (ni voirie, ni construction, ni réhabilitation). Les leviers d'intervention de l'EPFNA, tant en conseil qu'en intervention foncière, accélèrent la mise en œuvre des projets. Ils permettent de prévenir le risque technique, juridique et financier pour les collectivités.

---

Contact presse :  
Charlotte Couvertier, chargée de communication EPF de Nouvelle-Aquitaine  
charlotte.couvertier@epfna.fr – 05 49 62 63 75  
[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)